

**Information importante sur la sécurité en matière d'incendie concernant
les produits, les normes, les essais et la certification des produits résistants au feu
de Georgia-Pacific**

Les produits résistants au feu de Georgia-Pacific comprennent, mais ne peuvent pas être limités, aux éléments suivants : panneaux de gypse ToughRock® et Dens® portant la marque Fireguard®, Fireguard X® ou Fireguard C®; 5/8" ToughRock® Lite-Weight Fire-Rated Gypsum Board; et DensGlass® Shaftliner. Les panneaux de gypse de marque Fireguard® et Fireguard X® sont classés comme « Type X » conformément à la norme ASTM C1396 pour une résistance accrue au feu au-delà des plaques de gypse ordinaires. Les panneaux de gypse de marque Fireguard C® sont également classés comme « Type X », mais sont renforcés pour une résistance au feu accrue au-delà des normes minimales requises par la norme ASTM C1396.

Les produits résistants au feu de Georgia-Pacific doivent offrir certains degrés de résistance au feu (habituellement mesurés selon une période de temps, comme une heure, deux heures, etc.) selon les normes établies par des organismes tiers lors d'essais en laboratoire dans des éléments fonctionnels ou systèmes spécifiés dans des conditions contrôlées et en suivant certaines procédures.

Étant donné que les incendies réels diffèrent des conditions de laboratoire et de l'un à l'autre en raison de plusieurs facteurs comme la quantité, la nature et la distribution du carburant, la ventilation ainsi que les dimensions, la configuration et d'autres caractéristiques propres au compartiment où l'incendie se déclare, les essais au feu ne sont toutefois pas représentatifs des conditions réelles. Les essais au feu doivent être considérés comme un des nombreux facteurs qui sont utilisés pour évaluer la possibilité qu'un élément fonctionnel/système résiste comme partie d'une structure. Par exemple, un produit ou un élément fonctionnel ayant un classement « d'une heure » ne résistera pas nécessairement pendant une heure à un incendie.

Dans le cas d'un incendie réel, vous devez prendre toute mesure nécessaire pour assurer votre sécurité et celle d'autrui sans égard au classement de résistance au feu de tout produit ou élément fonctionnel.

Souvent, les normes d'essai au feu ne contiennent pas de données précises à propos de la construction des chambres de combustion ou de l'appareillage qui doit être utilisé. Étant donné que les chambres de combustion et l'appareillage peuvent varier en fonction des propriétés de construction, de conception et de commande, y compris, sans s'y limiter, la ventilation, les conditions atmosphériques et les tendances thermiques, les résultats des essais ne peuvent habituellement pas être reproduits entièrement ou être reproduits d'un laboratoire à un autre. Les protocoles des essais peuvent aussi varier.

Les essais au feu n'évaluent pas les propriétés de résistance au feu de chaque matériau ou de chaque produit. Étant donné que les essais au feu sont habituellement faits sur des éléments fonctionnels ou des systèmes et non pas sur des composants pris séparément, la capacité d'un produit à réussir un essai au feu peut dépendre tout autant d'autres facteurs que de sa propre résistance au feu. Ces facteurs comprennent, entre autres, les autres composants constituant le système sous essai et la façon dont le système est fabriqué.

Étant donné les différentes circonstances qui peuvent exister d'un incendie à un autre, les différences entre les conditions d'un incendie réel et celles des essais en laboratoire ainsi que l'inconstance inhérente des essais, la réussite à un essai au feu contrôlé en laboratoire, la certification ou l'étiquetage d'un produit comme ayant un classement de résistance au feu d'une heure, de deux heures, ou tout autre classement de résistance au feu et par conséquent sa convenance dans des éléments fonctionnels ou systèmes résistants au feu ne signifient pas qu'un élément fonctionnel ou système incorporant le produit ou qu'une pièce du produit offrira nécessairement une « résistance au feu d'une heure », une « résistance au feu de deux heures » ou toute autre résistance au feu dans le cas d'un incendie réel. Cela ne signifie pas non plus qu'une pièce en particulier d'un produit réussira un essai au feu.

Des organismes tiers peuvent autoriser des fabricants de produits résistants au feu à certifier ou étiqueter leurs produits résistants au feu comme ayant une certaine résistance ou stabilité au feu ou convenant à des systèmes résistants au feu en fonction des critères établis par des organismes tiers. Ces critères peuvent exiger ou non des essais au feu. De la même manière, le fait qu'un produit résistant au feu de Georgia-Pacific soit certifié comme ayant une certaine résistance ou stabilité au feu ou comme convenant à une utilisation dans un système résistant au feu, en particulier par un organisme tiers, ne signifie pas nécessairement que le produit a subi un essai au feu.

Une fois qu'un organisme tiers a certifié que la formulation d'un produit utilisé dans la fabrication d'un produit résistant au feu de Georgia-Pacific offre une protection contre le feu ou a une cote de résistance au feu, tout produit fabriqué selon cette formulation peut être marqué ou étiqueté de la même façon. Le fabricant n'est pas tenu d'effectuer des essais au feu périodiques tant que la société respecte les procédures, s'il y a lieu, établies par cet organisme tiers pour assurer que le produit est fabriqué conformément à certaines procédures de contrôle de la qualité. Les organismes tiers peuvent approuver des changements aux formulations certifiées selon les critères qu'ils établissent; ces critères peuvent exiger ou non des essais au feu.

La présente version du présent document et toute modification ou tout amendement qui lui sont apportés remplacent les versions antérieures du présent document. La version la plus récente du présent document se trouve sur le site Web de Georgia-Pacific (www.buildgp.com/safetyinfo) et est disponible sur demande.